



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 35952 / MEE / DGEE / DFCI

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 24/08/2026

Le directeur général

Affaire suivie par :
DFCI (40 46 28 09)

à

**Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions
pédagogiques**

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux

Objet : Campagne PACTE PROJETS INNOVANTS - 2026/2027

Réf. : Note de service du 22 septembre 2025 (NOR MENH2525244N), publiée au BO n° 37 du 2 octobre 2025, relative aux conditions de mise en œuvre de la part fonctionnelle de l'ISAE et de l'ISOE ; Circulaire n° 1993/MEE du 03 août 2026 relative aux orientations de la politique éducative du Pays 2026-2028

Annexe : Synthèse du calendrier des opérations

P. J. : L'ensemble des ressources d'accompagnement à la conception, au dépôt et à l'évaluation des projets 1D et 2D est disponible sur la page dédiée du BIEX :
<https://www.education.pf/dfci/pacte-cpi>

Cette circulaire indique les modalités d'identification, de remontée et de validation des projets innovants ouvrant droit aux missions annualisées de coordination et mise en œuvre de projets innovants dans le cadre de la campagne de PACTE au titre de l'année 2026/2027.

Le pacte enseignant donne la possibilité aux équipes de construire des solutions innovantes afin de répondre aux besoins spécifiques de leurs élèves. Le Pacte innovant a vocation à soutenir spécifiquement des démarches pédagogiques nouvelles, complémentaires des missions déjà proposées dans le cadre du Pacte enseignant.

Dans cette perspective, les projets proposés peuvent être très divers, dès lors qu'ils visent à améliorer la réussite des élèves dans les trois dimensions suivantes, en lien avec la politique éducative du Pays :

- L'excellence et l'élévation du niveau de tous les élèves : savoirs fondamentaux, évaluations, place des devoirs, apprentissage des langues, etc. ;
- La réduction des inégalités : ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons, prévention du décrochage, etc. ;
- Le bien-être : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents, etc.

Les projets doivent également concourir à :

- **Garantir la réussite de chaque enfant,**
- **Former des citoyens libres, enracinés et ouverts sur le monde,**
- **Préparer les bâtisseurs de demain.**

Ces priorités se construisent dans un cadre fondé sur la confiance, la coopération et l'amélioration continue, en associant les équipes éducatives, les familles et les partenaires du territoire. Les projets innovants gagneront à s'appuyer sur un partage des responsabilités et un accompagnement adapté. Ils doivent intervenir à une échelle prioritairement locale (école/établissement), qui peut être étendue au réseau ou au bassin lorsque la nature du projet le justifie.

1. Remontée des projets via la plateforme Colibris (du 01/09/2026 au 22/09/2026)

Chaque porteur de projet renseigne le modèle type de présentation, le dépose sur « Colibris » revêtu de l'avis motivé de son supérieur hiérarchique, dans la limite d'un projet par personne. La fiche, le lien de dépôt et les tutoriels seront disponibles sur la page : <https://www.education.pf/dfci/pacte-cpi>

L'avis du supérieur hiérarchique repose sur l'adéquation des projets aux attendus de la campagne, aux besoins des élèves et à leur caractère innovant.

À partir de l'ouverture de la campagne de candidature **le 1^{er} septembre 2026**, les porteurs devront suivre cette démarche :

- **Faire compléter l'avis motivé du supérieur hiérarchique sur la fiche de projet innovant,**
- **Remplir le formulaire de recueil de données sur colibris,**
- **Déposer la fiche projet revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique sur colibris avant le délai de rigueur 22 septembre 2026, midi.**

Afin d'éviter des problèmes relatifs au dépôt du dossier, nous vous recommandons d'anticiper cette étape. Les projets déposés après cette échéance ne seront pas pris en compte.

2. Procédures de validation des projets

Une commission de validation, présidée par le directeur général de la DGEE ou son représentant et composée d'IA-IPR, d'IEN et de chefs de département, examine les projets et retient ceux ouvrant droit aux missions annualisées du Pacte.

La commission vérifie notamment que les propositions relèvent d'une dynamique d'innovation au regard des pratiques de l'école ou de l'établissement et répondent à un besoin identifié en contexte au service des élèves.

Elle est également attentive à l'inscription du projet dans une démarche réflexive et évaluative, fondée sur l'analyse des pratiques et des éléments objectivables permettant d'en apprécier les effets, facteur de valorisation du projet.

Les résultats de la commission feront l'objet d'une communication aux supérieurs hiérarchiques pour transmission aux porteurs de projet.

3. Suivi et évaluation

Pour les projets retenus, le suivi, la validation des services faits sont assurés par les établissements et les circonscriptions.

L'évaluation de l'apport des projets fait partie intégrante de la démarche. Il est demandé aux porteurs de traduire leurs projets en objectifs pédagogiques et d'indiquer leurs modalités d'auto-évaluation. Ils indiqueront lors du dépôt, les objectifs poursuivis par leur projet et les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs. La communication des bilans par les établissements et les circonscriptions est attendue pour le 23 juin 2026 à l'adresse suivante : innovation@education.pf

4. Accompagnement par le BIE

Les projets pactés bénéficient d'un accompagnement destiné à soutenir leur conception, leur mise en œuvre et la valorisation de leurs enseignements. En amont du dépôt, le BIE propose des temps d'information sur les priorités de la campagne et les ressources disponibles, et reste mobilisable pour accompagner les équipes dans la construction de leur projet.

Au cours de l'année, les équipes peuvent s'appuyer sur l'accompagnement proposé au sein des établissements et des circonscriptions. Le BIE intervient en soutien, sur sollicitation, en mettant en réseau les acteurs et en proposant des outils ou, lorsque cela est pertinent, un accompagnement spécifique des projets à potentiel particulier.

Je vous prie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels intéressés.

Copies :

MEE 1
DFCI 1

Pour la ministre et par délégation,



Rainui HUGON

Eléments de synthèse

Calendrier des opérations

Campagne de dépôt des projets innovants sur Colibris	Du 1er au 22 septembre 2026, midi dernier délai Les projets déposés après cette échéance ne seront pas pris en compte. L'anticipation est recommandée.
Commissions de validation	Du 23 septembre au 13 octobre 2026
Communication des projets retenus	à partir du 16 octobre 2026
Bilan d'évaluation à transmettre au BIEX innovation@education.pf	23 juin 2026, midi dernier délai

- Page d'accompagnement inter-degré pour la **campagne des PACTES concernant les projets innovants** : <https://www.education.pf/dfci/pacte-cpi>
- Page générale d'accompagnement pour la **mise en œuvre d'innovations pédagogiques** : <https://www.education.pf/dfci/innovation-pedagogique>
- Communication avec le BIEX : innovation@education.pf